

CELLCOM

SA Faisant Appel Public à l'Epargne
Au Capital de 4 461 532 Dinars
Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.
Matricule fiscale : 624926H/A/M/000 - N°B112591998

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la société **CELLCOM** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, **Mardi 14 Aout 2018 à Onze Heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « La maison de l'Entreprise » sise aux Berge du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017**
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2017**
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017**
- 4- Quitus pour le conseil d'administration**
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2017 et des résultats reportés,**
- 6- Paiement de jetons de présence au conseil d'administration**
- 7- Autorisation au conseil d'administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leur cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier**
- 8- Approbations des conventions dans le cadre des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales**
- 9- Nomination du Conseil d'Administration pour les exercices 2018, 2019 et 2020**
- 10- Pouvoirs**
- 11- Questions diverses**

Tous les Documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016, qui font apparaître les informations suivantes (en DT) :

Rubrique	Individuels		Consolidés	
	2017	2016	2017	2016
Total du Bilan	32 988 207	38 619 938	35 416 433	38 895 556
Capital social	4 461 532	4 461 532	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	35 773 043	45 290 631	35 936 988	45 181 104
Résultat de l'exercice	-1 205 215	981 714		
Résultat de l'exercice consolidé			- 1 339 736	704 985
Intérêts des minoritaires			1 911	-83 796
Résultats reportés	3 740 189	4 165 205		
Total des capitaux propres	13 554 812	15 759 410	13 586 991	15 857 991

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESULTATS REPORTEES

Les actionnaires décident d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2017 et les résultats reportés comme suit :

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	<1 205 215>
Résultats reportés	3 740 189
Résultat à affecter	2 534 974
Montant à affecter au compte report à nouveau	2 534 974

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2017, d'une valeur globale nette de DT.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'assemblée générale ordinaire accorde son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble.

Ils approuvent aussi la continuité de leurs effets pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES EXERCICES 2018-2020

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 :

-
-
-
-
-
-
-
-

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à